



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

rk.caj@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention :
des associations faîtières des
communes, des villes et des régions de
montagne
des associations faîtières de l'économie
des milieux intéressés

Le 12 décembre 2024

**24.065 n Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (Betreibungsauskunft,
elektronische Zustellungen und Online-Versteigerung). Änderung**

Madame, Monsieur,

Le 7 novembre 2024, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a terminé son premier examen du projet du Conseil fédéral relatif à une modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Lors de cet examen, elle s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la création, dans le cadre de ce même projet, des bases légales nécessaires à la mise en œuvre d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale. Consciente que ses propositions sur ce point (cf. art. 8 à 8c P-LP) s'écartent considérablement du projet du Conseil fédéral, la commission invite les cantons et les milieux concernés à prendre position sur celles-ci avant qu'elle ne soumette le projet au Conseil national.

Par la présente, nous vous invitons donc à vous prononcer sur les propositions de la commission concernant la mise en œuvre d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale.

À cet égard, la commission espère notamment obtenir des réponses aux deux questions suivantes :

- 1) Êtes-vous favorables, sur le principe, à ce que la CAJ-N élabore les bases légales nécessaires à la création d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale, dans le cadre du projet du Conseil fédéral ? Si non, pour quelles raisons ?
- 2) Comment évaluez-vous les propositions spécifiques de la commission (cf. art. 8 à 8c P-LP) ?

Le **déla**i pour la consultation est fixé au **28 février 2025**. Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre prise de position par voie électronique (au format Word et PDF) dans le délai imparti, à l'adresse :

VernehmlassungRK.consultationCAJ@parl.admin.ch



Les documents relatifs à la consultation (extrait du dépliant et rapport) sont joints à la présente. Vous les trouverez également sur la page web de la commission, à l'adresse :

<https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-caj>

Mme Mirjam Amstutz (e-mail: mirjam.amstutz@parl.admin.ch; tél. 058 322 91 31), du secrétariat des Commissions des affaires juridiques, se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.



Vincent Maitre
Président